



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Liberté

Égalité

Fraternité

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RENCONTRE DU CLUB PLUI FRANCILIEN L'OBJECTIF « ZAN »

Jeudi 14 avril 2022

La lutte contre l'artificialisation des sols, pourquoi ?

- pour **limiter le réchauffement climatique**, en préservant les capacités de stockage de carbone des sols et des forêts ;
- pour **préserver la biodiversité**, par le maintien de sols vivants et fonctionnels et d'espaces ouverts, naturels, agricoles et forestiers ;
- pour **améliorer la résilience des territoires et leur adaptation au dérèglement climatique**, en limitant l'imperméabilisation et les inondations, en favorisant la recharge des nappes phréatiques, et en limitant les effets d'îlots de chaleur ;
- pour **préserver le potentiel de production agricole et forestière** ;
- et plus généralement pour **préserver le cadre de vie et le paysage**, et ainsi améliorer la qualité de vie des franciliens.
- Autre effet positif, un **urbanisme compact et bien coordonné** permet de limiter les transports et les réseaux.

La lutte contre l'artificialisation des sols, une réforme prioritaire dans la continuité

- Depuis 20 ans et la loi SRU, la protection des ENAF et la lutte contre l'étalement urbain constituent un enjeu majeur des documents d'urbanisme
- La Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 vient renforcer cet objectif et introduit la notion d'artificialisation avec un objectif, en 2050, de « Zéro artificialisation nette (ZAN) »
- Le ZAN ne signifie pas l'arrêt des projets d'aménagements et de construction mais leur reconsidération dans une optique de densification et de renouvellement urbain

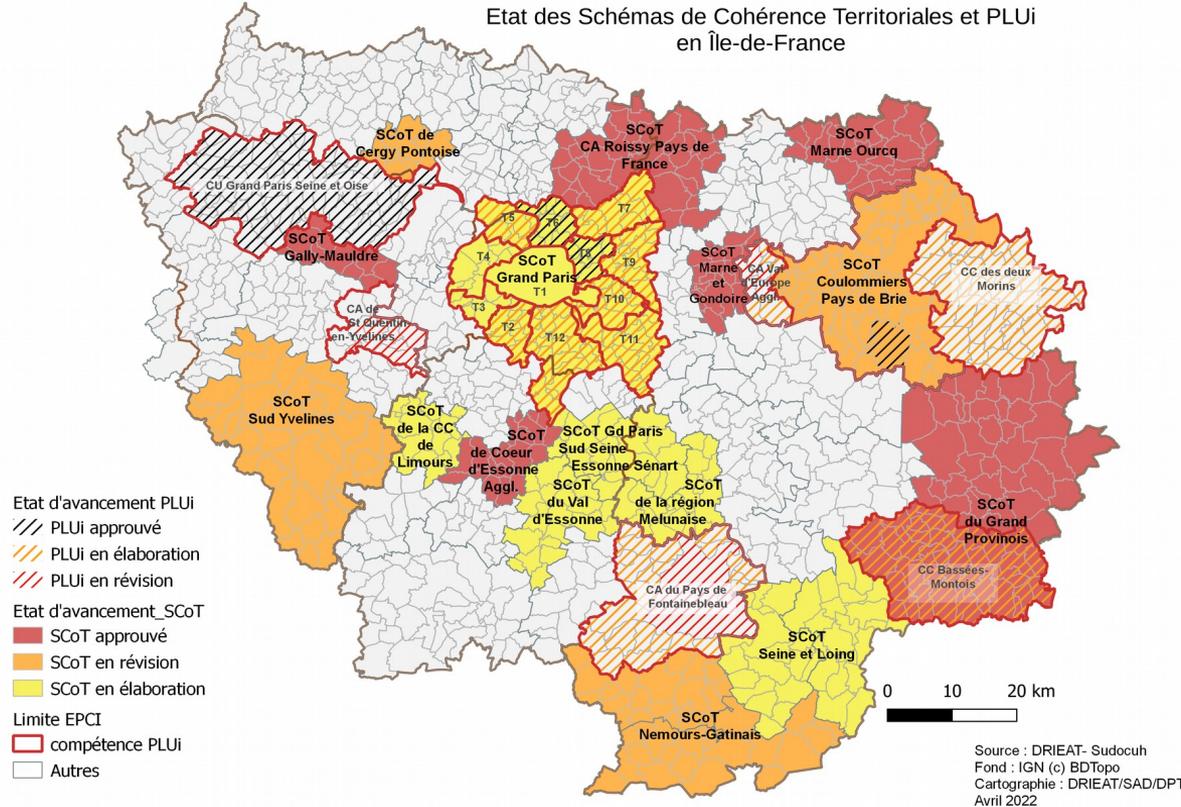
⇒ Suite aux demandes exprimées depuis la promulgation de la loi Climat et Résilience, nous vous proposons cette rencontre dédiée à l'objectif « ZAN »

État de la planification francilienne

Etat des Schémas de Cohérence Territoriales et PLUi en Île-de-France

Peu de changements par rapport à la dernière rencontre

→ Une nouvelle prescription d'élaboration pour l'EPT 11 Grand Paris Sud Est Avenir



État de la planification francilienne

- Délibération de mise en révision du SDRIF le 17 novembre 2021
→ Travaux de concertation en cours
- Arrêt du SCoT de la MGP le 24 janvier 2022
→ Consultation des PPA en cours
- Engagement de la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère le 24 mars 2022
- Bassin Seine Normandie : Adoption du SDAGE 2022-2027 le 23 mars 2022 (JO : 6 avril 2022) et approbation du PGRI le 3 mars 2022 (JO : 8 avril 2022)
→ Les SCoT, et en leur absence les PLU(i), doivent être rendus compatibles avec le PGRI et avec les orientations fondamentales du SDAGE dans un délai de 3 ans.

Programme

Matinée

- Introduction et actualités du club PLUi
- Point d'actualité sur la révision du SDRIF-E
- Les implications de la Loi Climat et Résilience pour la planification
- Les outils de diagnostic de la consommation d'ENAF (et de l'artificialisation) – zoom sur le MOS

Après-midi

- Et concrètement, comment faire du ZAN dans les PLUi franciliens ?
- Des études pour nourrir la planification (avec réaction de l'EPT VSGP):
 - Repérer les potentiels de densification à partir des PLU et des tissus urbains
 - Identification du potentiel de renaturation
- Coefficient d'espaces verts et protection des espaces naturels agricoles et forestiers, quels outils dans le PLUi de SQY ?
- Retour d'expérience sur le SCoTAM